

Le 20/11/08 à 09:05



## **regime legal**

Depuis 1966, ceux qui se marient sans contrat de mariage sont unis dans le cadre juridique dit de la communauté réduite aux acquêts . Il s'agit du régime légal. Avant "1966, le régime légal était celui de la communauté de meubles et d'acquêts"